

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MAI A 10 H 00**

1°) Diverses décisions modificatives budgétaires ont été effectuées. Le Conseil Municipal a voté des crédits supplémentaires et effectué les virements de crédits sur le budget communal et le budget eau potable.

2°) Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la proposition de réaménagement de prêts contractés auprès du Crédit Agricole,
- d'accepter le refinancement proposé par le Crédit Agricole au taux de 3,5 % sur une durée de 144 mois,
- d'autoriser le maire à signer les contrats s'y afférent.

3°) Le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement de Saint-Martial et des travaux de voirie au cabinet d'études SARL CADexperts - FREYTET à Guéret (Creuse) dont le prix des prestations s'élève à 13 900,00 € HT. Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette mission.

Le Conseil Municipal a également décidé d'accepter pour la création de ce lotissement, la proposition d'assistance à la maîtrise d'œuvre présentée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne) et approuve les termes de la convention.

4°) Le président expose que les bureaux des deux associations foncières (AFR et AFRA) d'Arnac-La-Poste ont demandé leur dissolution. Ainsi, le Conseil Municipal a accepté :

- que les équipements soient incorporés dans le patrimoine communal, (les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R.123-16 du Code rural),
- que les actifs et passifs des associations soient versés à la commune,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens des deux associations foncières et à la reprise des actifs et passifs,
- que les mutations des biens seront réalisées par actes administratifs, et pour ce faire, donne compétence à M. BOUTANT Jean-Louis, premier adjoint au maire pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

5°) Le Maire a été saisi d'une demande d'acquisition de plusieurs emprises de chemins ruraux dans les secteurs de Puy Roger et de Les Cartiers. Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter de rétrocéder l'emprise des chemins ruraux ou délaissés de chemins ruraux des secteurs de Puy Roger et de Les Cartiers aux propriétaires riverains,
- d'engager, pour ce faire, la procédure d'aliénation et de soumettre ce projet à une enquête publique,
- d'autoriser le Maire à désigner le Commissaire enquêteur,
- de confier à Monsieur Chéné, Géomètre Expert à St Yrieix-La-Perche l'élaboration des documents nécessaires.

6°) Vu la nécessité de remplacer l'unité centrale d'un micro-ordinateur du secrétariat de mairie ainsi que le téléviseur du gîte rural, le Conseil Municipal a décidé :

- d'acquérir une unité centrale PC de type HP Compaq 500B à la Société QUADRIA à Limoges pour un coût de 568,10 € TTC,
- d'acquérir un téléviseur LCD Samsung 32 auprès de CARREFOUR Market à La Souterraine pour un coût de 379,00 € TTC,
- d'autoriser le Maire à mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'article 2183 prog. 0223.

7°) Afin de permettre de sécuriser l'installation électrique de la partie administrative de la Mairie (2^{ème} salle d'archives, salle multimédia du secrétariat). Le Conseil Municipal a décidé de confier les travaux à l'entreprise PHILIPPON Roland à Arnac-La-Poste dont le devis s'élève à 3 600,60 € HT. Cette opération est financée par la subvention du Conseil Général complétée par des fonds libres de la commune et cette dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal à l'article 2313 prog.0212.

Arnac-La-Poste, le 10 juin 2010
Le Maire,